

PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DE MOSELLE



www.grand-est.ars.sante.fr

La Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et un décret du 27 juillet 2017 prévoient l'élaboration de projets territoriaux de santé mentale (PTSM) ayant pour objet d'organiser les conditions d'accès de la population:

- à la prévention, au repérage, au diagnostic et à l'intervention sur les troubles psychiques ;
- aux modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques ;
- aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale.

En région Grand Est, les PTSM sont définis au niveau départemental et tiennent compte des besoins de la population générale, et plus spécifiquement des personnes en souffrance, atteintes de troubles psychiques sans oublier la situation des proches aidants.

L'élaboration du PTSM repose sur un large travail partenarial qui vise notamment à associer les représentants des personnes malades et des familles, les acteurs de santé hospitaliers et libéraux, les acteurs sociaux et médico sociaux, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs de la démocratie sanitaire, les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, les organismes de sécurité sociale, les acteurs de la lutte de la précarité et de l'exclusion.

La réussite du projet Mosellan reposera sur la mobilisation de tous pour définir:

- 1- Un diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des partenaires en lien avec le champ de la santé mentale afin d'identifier des pistes d'améliorations.
- 2- Une feuille de route sur la base du diagnostic avec un plan d'actions précisant les acteurs concernés, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Ces travaux seront pilotés par un binôme représentant les institutions sanitaires et médico-sociales autour des thématiques suivantes:

- l'accès au diagnostic et soins psychiatriques ;
- l'accès aux soins somatiques ;
- la prévention et la gestion des situations de crises ;
- l'accès aux accompagnements sociaux et médico sociaux ;
- la prise en charge des enfants, adolescents et pédopsychiatrie.

Vous pouvez contribuer à ces travaux en participant aux groupes de travail qui seront prochainement mis en place en désignant un représentant sensibilisé à ces sujets.

Comptant sur votre mobilisation,

La Déléguée Territoriale de Moselle

Lamia HIMER